

RÉFORME DE LA FILIÈRE des sapeurs-pompiers volontaires

18 ans au moins,
et 45 ans au plus.

Déclaration manuscrite.

Position régulière au regard
du Service National.

Conditions d'aptitude
physique et médicale.

Engagement

SP 2^{ème} classe

1 an d'ancienneté +

SP 1^{ère} classe

10 ans d'ancienneté.

3 ans d'ancienneté +

CAPORAL

3 ans d'ancienneté +

SERGENT

2 ans dans le grade +

ADJUDANT

MODULES :
information structures SP ;
secours à personnes ;
incendie ;
protection des biens
et de l'environnement.

MODULES PRÉREQUIS :
incendie ;
secours à personnes.

MODULES * :
incendie ;
secours à personnes ;
protection des biens
et de l'environnement.

MODULE PRÉREQUIS :
incendie.

MODULES * :
incendie ;
secours à personnes ;
cadre administratif
et juridique.

MODULES * :
incendie ;
cadre administratif
et juridique.

* niveau de l'unité de valeur supérieur à celle détenue dans le grade précédent.